

Compte-rendu du Conseil d'Établissement en visioconférence No 2 - Lundi 30 novembre 2020 (voté au CE du 24/05/2021)

Membres présents

- Membres représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France,
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Hélène PPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH

- Membres invités à titre consultatif

- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Evangelos-Mihaïl PAPAÏSIDOROU, Vice-Président du CVC SH
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF

- Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sophie ROUSSELOT, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Areti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Nafsika CHRONOPOULOU, représentante des personnels ATOSS

- Membres élus représentant les parents d'élèves

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN VLACHOU, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Theofanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Ilias ZOIDAKIS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Georgios TSELENTIS, représentant des parents (APE-SH)
- Madame Anna PIGKOU, représentante des parents (APE-SH)

- Membres élus représentant les élèves

- Mademoiselle Danaé GKOUSKOS, représentante des élèves du lycée-SF
- Mademoiselle Elli ARGYRAKI, représentante des élèves du collège-SF
- Monsieur Ilias DIMAKOULEAS, représentant des élèves du lycée-SH
- Mademoiselle Ariadni LEVENTI, représentante des élèves du collège-SH

Membres excusés/absents

- Mademoiselle Marianna SPILIOTAKI, Vice-Présidente du CVL SH

Ordre du jour :

- 1. Mise en place du conseil d'établissement 2020-2021**
- 2. Approbation du Règlement Interne du CE (*Annexe 1*)**
- 3. Autorisation pour les caméras**
- 4. Désignation des membres des différents conseils et commissions (*Annexes 2*-2bis*)**
- 5. Approbation du PV du CE du 24 juin 2020 (*Annexe 3*)**
- 6. Approbation du PV du CE exceptionnel du 24 septembre 2020**
- 7. Point sur les effectifs depuis la rentrée 2020**
- 8. Carte des emplois**
- 9. Budget 2021**
- 10. Calendrier scolaire 2021-2022**
- 11. Questions diverses**

Le quorum étant atteint, M. GANIER, Proviseur, ouvre la séance à 17h05 en rappelant le poids de l'instance du Conseil d'établissement dans la conduite du lycée. Il explique que depuis l'an dernier et la 1^{ère} crise de la COVID-19, certains parents essaient de contourner les instances et la représentation officielle des familles dans l'établissement. Il rappelle la légitimité du Conseil d'établissement qui s'appuie sur des partenaires élus comme les représentants des APE, le collège des enseignants, des représentants des personnels, des élèves et bien entendu les membres de droit. Si certains parents ne se reconnaissent malheureusement pas dans les décisions du CE, celles-ci sont prises au sein d'une large représentation.

1. Mise en place du conseil d'établissement 2020-2021

M. GANIER fait remarquer que 4 sièges destinés aux représentants des enseignants ne sont pas pourvus et ce malgré la relance du processus d'élection (3 sièges pour le secondaire français + 1 siège AED). Il regrette cette vacance de sièges. Le CE peut cependant fonctionner puisqu'il se prononce au nombre de membres élus et présents.

Le Proviseur rappelle au Conseil d'établissement qu'il avait été convenu que deux rapporteurs de séance seraient sollicités : Pour cette séance, M. MINEUR, Proviseur-Adjoint, et Mme LEBON, représentante des personnels enseignants du 1^{er} degré, sont désignés pour la prise de note.

Le Proviseur demande à ce qu'un point « TRAVAUX » soit ajouté à l'ordre du jour et aborde le premier point prévu à l'ODJ.

Les représentants du primaire demandent que les votes soient exprimés en séance et non pas par retour de mail ou autre.

2. Approbation du Règlement Interne du CE :

Le règlement intérieur devant être approuvé par le CE, M. GANIER propose des précisions dans le texte comme suit :

Titre 2, Article 5 : « Invitation des experts pour éclairer les débats ». M. GANIER précise que le CE peut déroger à la composition habituelle en invitant des experts qui pourraient être consultés en séances sur des questions particulièrement difficiles. La présence ponctuelle de ces personnes devant être annoncée en amont des séances du Conseil d'Établissement.

M. GANIER précise que, malgré l'absence de liste de représentant des personnels au CE, réserve la possibilité d'inviter un enseignant du secondaire sur des questions qui lui paraîtrait importantes pour l'enseignement secondaire. Bien entendu, cette invitation aurait un caractère consultatif, mais ne donnerait absolument pas le droit de vote aux personnes invitées.

Mme LAMBLIN demande s'il est prévu d'inviter d'autres parents que ceux de l'APE. M. GANIER répond que c'est à la discrétion du chef d'établissement. Si une intervention en CE justifiait de consulter une personne en particulier, cela pourrait s'envisager, mais il rappelle l'importance de la représentation élue.

Mme ROUSSELOT intervient pour dire que ces parents n'ont donc aucun droit de vote. M. GANIER répond que ni des parents invités, ni aucun autre intervenant au CE, ne peut prendre part au vote. La présence éventuelle d'un invité aurait un but exclusivement consultatif.

3. Autorisation pour les caméras

M. GANIER aborde le deuxième point à l'ordre du jour concernant la présence de caméras de surveillance autour de l'enceinte du lycée. Il rappelle la demande de l'Ambassade à la suite de l'attentat du mois d'octobre qui a coûté la vie à M. Samuel PATY, d'élever le niveau de sécurité de l'enceinte de l'établissement.

Il rappelle également que cette autorisation est une consultation de principe puisque des caméras sont déjà installées autour de l'enceinte du lycée, mais elle permet d'acter le fait que des prises de vue à des fins de surveillance et de sécurisation des usagers soit autorisées par le Conseil d'établissement.

Mme ROUSSELOT demande où seront les caméras de surveillance et ce qu'elles surveilleront. M. GANIER répond que les nouvelles caméras seront installées sur la clôture de l'établissement, côté intérieur et que les optiques des caméras couvriront un champ visuel limité, mais qui permet de contrôler ce qui se passe aux abords immédiats de la clôture de l'établissement. Aucune caméra ne filmera l'intérieur de l'établissement et donc les usagers. Les prises de vue sont effacées à échéances régulières.

[Le principe des caméras est adopté à l'unanimité des membres votants.](#)

4. Désignation des membres des différents conseils et commissions

Le Proviseur vérifie ensuite auprès des membres du CE la composition des différentes commissions et conseils de l'établissement. Il note qu'il reste des représentants non encore désignés au sein de la section hellénique et appelle à ce que les personnes se manifestent auprès du secrétariat de direction à l'issue du Conseil d'établissement.

5. Approbation du PV du CE du 24 juin 2020 (Annexe 3)

Le Proviseur fait ensuite voter l'approbation du compte-rendu du conseil d'établissement du 24/6/2020 : sans remarque des membres présents *le compte-rendu est adopté à l'unanimité*.

6. Approbation du PV du CE exceptionnel du 24 septembre 2020

Le Proviseur procède ensuite à l'approbation du compte-rendu du conseil d'établissement du 24/9/2020 concernant la mise au vote des journées de rattrapage du début de l'année, les 19 et 20 octobre.

Mme LAMBLIN demande si le compte-rendu de ce vote anonyme doit contenir chaque intervention qui a été faite durant les débats.

M. GANIER répond que le vote et les débats sont deux moments différents ; les idées et les désaccords qui s'expriment au cours d'un débat ne présagent pas de la façon dont les votes vont s'exprimer, particulièrement, si le vote a lieu à bulletin secret. Mme LAMBLIN rappelle les tensions qui ont existé autour du vote.

M. GANIER rappelle que ce sont plutôt les résultats du vote qui ont créé ces tensions. Si le vote avait conduit au refus des journées de rattrapage, il affirme être certain qu'il n'y aurait eu aucun questionnement tels que ceux qui ont pu apparaître à l'issue des résultats du vote.

M. ANGELOPOULOS dit qu'il est du même avis que Mme LAMBLIN et que les parents souhaitent le rattrapage des journées de cours perdues à la rentrée.

M. GANIER rappelle que les votes se déroulent par habitude à main levée dans un souci de confort et de rapidité, mais que le principe même d'un vote est à bulletin secret. Il est utile de rappeler les débats dans un compte-rendu car ils éclairent l'orientation du vote.

M. ANGELOPOULOS aurait souhaité qu'on reste plus abstrait et qu'on ne désigne pas les gens dans les comptes rendus.

M. GANIER rappelle le caractère privé d'une séance de conseil d'établissement et la différence qu'il y a entre un procès-verbal, qui fait état du résultat des votes, et un compte-rendu qui fait état des débats.

Mme PICHARLES demande à qui sont destinés ces PV et comment ils sont diffusés.

M. GANIER répond que le procès-verbal peut être transmis à l'AEFE, puis est communiqué à chaque membre du Conseil d'établissement et est consultable sur le site du LFHED.

Mme LEBON demande qu'elles seraient les propositions de réécriture des parents et si l'approbation doit avoir lieu ce soir.

Mme MULLER aurait souhaité que le compte-rendu soit plus vague, qu'il contienne juste le nombre de votants sans mettre les catégories de votants.

M. GANIER rappelle que le vote ne précise pas cela, qu'il énonce simplement le nombre de votes et la répartition des voix. Personne ne sait qui a voté quoi ; et c'est précisément ce que voulait le Proviseur sur une question comme celle-là, par un vote à bulletin secret.

Le compte rendu est approuvé avec 4 oppositions et 3 abstentions

7. Point sur les effectifs depuis la rentrée 2020

Le Proviseur aborde ensuite le point sur les effectifs rappelant les facteurs de l'augmentation des effectifs sur les trois entités du lycée.

- Les événements du Liban d'août 2020 et l'accueil de plusieurs élèves suite à la catastrophe de l'été dernier.
- La répartition des nouveaux élèves dans l'établissement qui touche la section française, mais également la section hellénique et le primaire.
- Le primaire affiche 707 élèves ; la section française enseignement secondaire compte 752 élèves ; la section hellénique compte 476 élèves. La structure accueille donc 1935 élèves. L'augmentation s'élève à 110 élèves cette année.
- Il n'y a pas eu de départs d'élèves, consécutifs au mécontentement du 1^{er} confinement. Quelques familles ne maîtrisant pas la langue française, et surpris par le système scolaire français pour lequel ils ne s'étaient pas suffisamment renseignés, ont retiré leurs enfants à la rentrée.
- À la rentrée 2020, le lycée a accueilli une 5e classe de 6e dans la section française.
- Le primaire, le secondaire français et la section hellénique, sont donc plébiscités.

Mme ROUSSELOT estime que nous ne devrions plus accueillir de nouveaux élèves, que les espaces communs atteignent leur limite physique, qu'il y a trop de bruit aux récréations et pas assez d'espace pour la gymnastique pour le primaire. Elle demande pour combien d'élèves était prévu l'établissement à l'origine.

Mme DESCHAMPS dit qu'il faudrait établir une capacité maximale d'accueil pour chaque classe. Monsieur le Proviseur répond que c'est ce qui existe déjà et que le bruit sur les cours de récréation tient au fait que, pour des raisons sanitaires, les récréations sont prises sur des horaires décalés, et que cette situation n'a pas vocation à durer dans le temps. Il rappelle l'intérêt d'optimiser l'outil du lycée par une augmentation des effectifs et leur maintien au plus haut niveau, conscient que l'on ne peut dépasser une certaine limite. La réflexion sur l'extension du lycée étant aussi là pour apporter une réponse à ce succès.

8. Carte des emplois

M. GANIER rappelle le contexte des échanges avec l'AEFE sur les besoins exprimés par l'établissement lors des précédents CE. Il rappelle le contexte budgétaire des postes de résidents et la politique de l'AEFE de redéploiement des postes de résidents sur des zones géographiques en développement. Cette réalité le conduit.

- La proposition de création de poste d'un professeur en Histoire-Géographie OIB a été retenue par l'AEFE ; celle-ci néanmoins doit se faire à moyen constant pour l'établissement.
- Le poste de résident suppose donc la transformation du poste de résident Allemand libéré par le départ de Mme BOULANGER. Le poste d'allemand devenu vacant deviendra à la rentrée 2021 un poste d'Allemand en contrat local.
- Un poste en lettres devrait se libérer dans la section française.
- Un poste de professeur des écoles est déclaré vacant à ce jour.
- Un second poste de professeur des écoles est susceptible d'être vacant.

Mme LEBON et Mme PICHARLES demandent des précisions sur les deux postes du primaire.

M. GANIER explique que l'un d'entre eux correspond à une demande de réintégration et que le second poste pourrait être une réintégration pour une mise à la retraite. Le Proviseur rassure les membres du conseil sur le fait que son intention est de mettre les postes au mouvement.

La question de la conversion du poste d'Allemand en poste d'Histoire-Géographie OIB revient car les représentants des personnels enseignants estiment que le poste de résident doit faire son retour au lycée, comme demandé à de nombreuses reprises lors des précédents conseils d'établissement.

M. GANIER rappelle qu'une transformation de poste ne fait disparaître aucun support budgétaire mais réaffecte une nouvelle discipline sur le support budgétaire. Il précise, une fois de plus, que la demande de création d'un support de résident supplémentaire ne sera pas accordée car des besoins sont plus urgents ailleurs dans le réseau et que par ailleurs le besoin en Allemand ne justifie pas pleinement le maintien d'un poste de résident.

M. GANIER propose de passer cette question de la transformation du poste au vote.

- Etes-vous pour la conversion du poste de résident allemand en poste de résident Histoire-Géographie OIB ? *Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité*
- Etes-vous pour la création d'un poste de résident Histoire-Géographie OIB ?
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Mme ANTONOPOULOU rappelle qu'il y a un risque à ce que le poste de résident soit définitivement perdu et elle souhaite qu'on prévienne l'AEFE que le lycée préfère conserver également un poste de résident en allemand.

M GANIER : on le rappellera en conseil d'administration le 3 décembre prochain, mais il est certain qu'une opération de transformation de poste signifie la fermeture de facto du poste de la discipline à transformer.

9. Budget 2021

Tarifs :

La question des tarifs est ensuite abordée.

Mme ROUSSELOT demande pourquoi les droits d'entrée de la section hellénique sont 2 fois moins importants que ceux de la section française ?

Mme GADINI répond que le tarif d'entrée avait été volontairement maintenu à un tarif bas pendant les années de la crise parce que la section hellénique perdait des élèves. Il faudra désormais travailler à un rééquilibrage progressif du tarif d'entrée dans la section hellénique en tenant compte aussi du fait que le coût de scolarité dans la section hellénique est plus élevé que dans la section française à 6450€, soit près de 1000€ de plus que dans la section française. Une uniformisation des tarifs doit être progressivement atteinte dans le temps selon la logique des tarifs par niveau.

M. COMOY, COCAC, demande combien de temps sera nécessaire pour harmoniser toute la scolarité ?

Mme GADINI répond qu'il faudra à peu près 8 ans pour atteindre cet objectif.

M. COMOY rappelle le besoin de clarifier toute la philosophie économique traditionnelle qui prévalait dans l'établissement jusqu'en 2019, et suggère que la direction augmente les tarifs parallèlement à l'augmentation de la croissance économique qui est une réalité en Grèce.

Mme PICHARLES rappelle la mission de service public du lycée et craint que l'augmentation des tarifs n'ait une réelle répercussion au moment de la commission des bourses.

M. GANIER répond que la mission de l'établissement est bien entendu de garantir aux familles expatriées la possibilité d'une continuité d'un parcours scolaire à la française et qu'il y a bien là un esprit de service public, mais que cette population ressortissante française n'est plus majoritaire. Il y a donc ici un point d'équilibre à trouver et l'équipe de direction va s'y atteler.

Budget :

Mme GADINI rappelle que le budget a été établi dans une situation incertaine. Elle revient sur les grands principes du budget. Elle nous informe qu'elle a dû prélever 400 000 € sur les fonds de roulement de l'établissement pour créer un équilibre et que le déficit du service de transport reste de 175 000 €. Mme GADINI revient sur les dépenses du service général, les investissements et les impayés.

La question de la création de salles de classe en préfabriqué est soulevée. Les préfabriqués reviendraient à 106 000 €.

Mme ROUSSELOT, professeure des écoles, et M. PELGRIN, lycéen, insistent sur le fait que ces préfabriqués empièteraient sur la zone de récréation des élèves.

Mme LEBON et Mme ROUSSELOT, professeures des écoles, comprennent le besoin de locaux lié à la réforme du baccalauréat mais rappellent que tout le monde a besoin de la cour. Elles proposent que les préfabriqués soient installés sur le parking réservé à l'administration afin de préserver les espaces de sport et de détente des élèves.

M. COMOY demande que le service de bus soit mis à l'équilibre au budget.

Mme PICHARLES demande si les transformations des postes de résidents de ces dernières années ont eu un impact sur le budget puisque les salaires des recrutés locaux sont, eux, totalement à la charge de l'établissement.

M. GANIER rappelle que la logique qui consiste à considérer que les résidents font faire des économies au budget est faussée par l'aide substantielle de l'AEFE dans ce domaine. En effet, l'établissement ne reverse à l'AEFE que 42% (943 814 €) du salaire d'un résident quand tous les autres établissements du réseau reversent 60%. Si le lycée devait s'aligner sur les autres établissements du réseau, nous n'arriverions sans doute pas à cette conclusion. Par ailleurs, la réversion d'une partie du salaire des résidents est aussi un frein à l'augmentation des salaires des contrats locaux.

- *Adoption du budget : Contre : 0 Abstentions : 3*

10. Calendrier scolaire 2021-2022

926h pour 179 jours de classe.

M. PELGRIN : Pourquoi y a-t-il eu 2 jours de vacances en moins en octobre ?

Le Proviseur répond que ces 2 journées de cours correspondent à un rattrapage des cours perdus lors de la semaine de rentrée, qui s'est traduit par deux journées de cours en enseignement à distance au début des congés d'automne.

Le Proviseur revient sur le calendrier annuel qui doit suivre le rythme et le nombre de journées de cours du primaire.

M. RAPP présente les propositions du Conseil d'Ecole réuni le 24 novembre à savoir congés d'octobre du 16 au 31 octobre et vendredi 10 juin congé afin de ménager une coupure de 4 jours dans cette très longue dernière période. Il évoque l'ajout possible d'une journée supplémentaire de congé pour casser les 9 semaines de cours après les vacances de Pâques. Le calendrier de l'année prochaine comprendra 2 journées de travail supplémentaires pour le mettre en conformité avec le nombre de jours travaillés en France.

Mme ROUSSELOT rappelle la question des 2 jours supplémentaires en indiquant qu'en Grèce il y a beaucoup moins de jours fériés qu'en France.

M. GANIER répond qu'en France tous les jours fériés ne tombent pas systématiquement sur des jours scolaires ouvrés.

Mme ANTONOPOULOU rappelle que la section hellénique a envoyé une proposition de calendrier issue des réflexions de la section hellénique et présente une ébauche de calendrier où les vacances d'hiver se dérouleraient du 18 février 2022 au premier mars au soir pour une reprise des cours le 2 mars, ce qui permettrait de récupérer le jour férié du lundi pur.

Cette proposition permettrait, si elle est validée, de gagner de nouveau les 2 jours de vacances de la Toussaint. Les enseignants du primaire proposent de laisser le retour des vacances de février au 7 février, même si c'est un jour férié.

M. GANIER répond que le calendrier scolaire doit réunir les spécificités de la réalité grecque et les attendus du système scolaire et des rythmes scolaires français, ce qui signifie qu'il doit y avoir des concessions des deux côtés. Il est difficile d'envisager un rythme de fonctionnement pour la section hellénique différent de celui de la section française. Il s'agit du fonctionnement général du Lycée Franco-Hellénique dont il s'agit avant tout.

L'heure avançant et l'équipe de Direction réunit au LFH, doit interrompre le déroulement du Conseil d'Etablissement afin de respecter le couvre-feu sanitaire imposé par les autorités grecques. M. GANIER propose donc la levée de la réunion à 20h35 et annonce qu'une seconde réunion du CE sera programmée pour épuiser les questions à l'ordre du jour.

Les secrétaires de séance

Nicolas MINEUR - Claire LEON

Le Proviseur

Damien GANIER